****

**Enquête 2021 sur une pratique du cyclotourisme dans le Parc National de Forêts**

Au premier trimestre 2021, la commission Tourisme du Comité Départemental Cyclotourisme Côte d’Or a enquêté sur une pratique du cyclotourisme dans le Parc National de Forêts, auprès de ses adhérents.

186 adhérents ont participé à cette étude en ligne, soit 15,5 % de la population licenciée à la date de l’enquête. Sur les 37 clubs recensés à fin mars 2021, 34 ont au moins un adhérent représenté dans l’étude. Nous les remercions pour leur collaboration qui nous permet de livrer les enseignements présentés dans ce document. La dernière page constitue une synthèse des résultats.

Un premier tiers des réponses est constitué par 4 associations :

* Randonneurs Dijonnais 21 (19% de ses adhérents)
* Cercle laïque Marsannay la côte 17 (21% de ses adhérents)
* AS Chevigny Saint Sauveur 13 (14% de ses adhérents)
* Cyclotille Genlis 11 (30% de ses adhérents)

Pour mémoire, une copie du formulaire d’enquête est disponible à l’aide de ce [lien](https://framaforms.org/copie-b-enquete-sur-une-pratique-du-cyclotourisme-dans-le-parc-national-de-forets-1616414528).

**A propos du niveau de connaissance du Parc National de Forêts**

En 2021, Le Parc National de Forêts est connu par 1 cyclotouriste Côte d’orien sur 2.

En considérant seulement les populations des 29 clubs les plus éloignés du Parc (exclusion de Montbard, Venarey les Laumes, Selongey, Is sur Tille, Châtillon) le Parc est connu par moins d’une personne sur deux.

Plus de ¾ des adhérents des clubs de Chatillon, Montbard, Venarey les Laumes, déclarent avoir une connaissance du Parc national de forêts. Tous les répondants du club de Chatillon connaissent le Parc.

On pouvait le deviner, l’étude le confirme, la proximité au Parc favorise et entretient sa connaissance.

**Ce niveau de connaissance global qu’on pourrait qualifier « dans la moyenne » manque par ailleurs de justesse. La question 3 demandait aux participants de cocher les départements concernés parle Parc, parmi 4 propositions.**

L’analyse des résultats montre que les limites territoriales du Parc national de forêts sont majoritairement identifiées sans précision, même pour des adhérents proches du Parc.

On relève que 7 adhérents n’ont pas cité la Côte d’Or dans leur association de départements parmi les 4 proposés, situant le Parc National en dehors du département 21.

Pour les populations des clubs de Chatillon, Montbard, Venarey, Is sur Tille, Selongey ayant répondu OUI à la question 2 (connaissance du parc), la Côte d’or est systématiquement citée comme département occupé par le Parc National de forêts, généralement en association avec la Haute Marne et aussi dans ¼ des citations en association avec l’Aube, plus rarement avec le département de l’Yonne.

Pour les populations des 29 autres clubs ayant déclaré connaître le Parc, l’association Côte d’Or – Haute Marne est réalisée parfaitement dans un 1/3 des cas (30 % - 23 cas). Pour les 2/3 des cas (53) où l’association est imparfaite ou incomplète, l’Aube est citée à 58%, et l’Yonne à 25 % , ces deux départements étant considérés à tort comme deux composantes du Parc.

**Ces incertitudes sur la localisation du parc, sont vérifiées par les réponses de 51 adhérents (27,4 %) qui ne peuvent déterminer avec précision une visite antérieure sur le territoire du parc (Question 4).**

Néanmoins, ils sont 59 à avoir vécu une expérience dans le Parc National de Forêts (31%), dont ¼ appartiennent aux clubs de Chatillon, Montbard, Venarey.

Avec au moins un adhérent dans plus de la moitié des clubs du Département qui ont une expérience du Parc, **il est possible d’individualiser**, parmi nos licenciés, **un groupe d’explorateurs du Parc National de Forêts.**

60% des populations qui connaissent le parc en ont une expérience, un vécu (58)

30 % des populations qui connaissent le parc n’ont pas eu d’expérience (29)

10% ne peuvent confirmer d’expérience mais déclarent connaître le parc. (10)

Nos adhérents qui rapportent une expérience du Parc ne viennent pas exclusivement pour la pratique du vélo. La moitié, (31sur 59) déclarent y avoir pratiqué au moins 2 activités **(Question 5)**.

**Quelle pratique du vélo dans le périmètre du Parc National de Forêts ? (Questions 6 à 13)**

Pour situer les pratiques du vélo dans le Parc National de Forêts, nous avons interrogé nos adhérents sur leurs parcours réalisés au voisinage de plusieurs circuits labellisés qui étaient alors référencés sur le site Bouger Nature en Bourgogne de Côte d’Or Tourisme, et qui le sont désormais uniquement sur le [site VéloenFrance](https://veloenfrance.fr/circuits?id_circuit=175839), lequel site est référencé sur le site du Codep21 à cette [page](https://www.ffvelo-codep21.fr/circuitsencotedor.html#_Circuitsv%C3%A9loenfranceCO). Les circuits ont été classés du plus septentrional au plus méridional.

Circuit n°19 : route du crémant <https://veloenfrance.fr/circuits?id_circuit=175822>

Circuit n°20 : la forêt de Chatillon <https://veloenfrance.fr/circuits?id_circuit=175836>

Circuit n°21 : circuit des hauts plateaux <https://veloenfrance.fr/circuits?id_circuit=175837>

Circuit n°23 : circuit des crêtes <https://veloenfrance.fr/circuits?id_circuit=175844>

Circuit n°24 : circuit Le Pays des Tilles <https://veloenfrance.fr/circuits?id_circuit=175839>

A noter que le parcours du Bois des Tilles, parcours VTT, est référencé sur l’application mobile de Côte d’Or Tourisme [Balades en Bourgogne Côte d’Or](https://www.ffvelo-codep21.fr/circuitsencotedor.html#_circuitsencotedorCT).

**Il ressort de l’étude que plus un circuit est au nord, moins il est parcouru par nos adhérents**. Ainsi, la route du crémant a été parcourue par seulement 13 % de nos adhérents ayant répondu à l’étude. Les 25 réalisations déclarées sont en majorité des représentants de 4 clubs que nous qualifions de « locaux » (Montbard, Chatillon, Venarey, Is sur Tille).

Le constat est le même pour le circuit du secteur de la forêt de Chatillon. 37 % des 27 réalisations déclarées ont pour origine des représentants des 4 mêmes clubs. On relève qu’au moins 1 représentant de 15 de nos clubs départementaux a pratiqué une activité cyclo dans le secteur.

Concernant le circuit du secteur des Hauts Plateaux, au moins 1 représentant de 17 de nos clubs départementaux s’est rendu dans le secteur d’Aignay leDuc, Baigneux les Juifs. La représentation des clubs de Montbard Chatillon Venarey reste élevée avec 34 % des 38 réalisations.

Concernant le circuit du secteur des Crêtes (Recey sur Ource, Grancey le Château), Les 5 Clubs septentrionaux (Montbard, Chatillon, Venarey, Is, Selongey) continuent à rouler « à la maison » mais leur part de réalisations recule à 20 % du fait d’un volume significatif déclaré par des membres de 4 clubs de l’Agglomération Dijonnaise (Randonneurs Dijonnais, ASPPT, Chantalistes, Marsannay ) qui représentent 41% des 44 réalisations à eux 4. A noter la représentation de clubs Saônois dans les réalisations sur ce secteur (St Usage, Villers les Pots, Genlis ,Villers les Pots, Brazey en Plaine)

Le circuit du Pays des Tilles est le plus méridional des circuits labellisés ; limitrophe du parc, il ne le parcourt que partiellement. Au moins 1 représentant de nos 24 clubs départementaux a fait du vélo dans le secteur décrit au voisinage d’Avot, Cussey les Forges, Salives, Marey sur Tille (localités adhérentes au Parc en souligné). C’est un territoire attractif pour les membres des clubs de l’agglomération dijonnaise qui totalisent 62 % des 66 réalisations déclarées.

L’étude de la pratique dans le secteur du Bois des Tilles recouvre le VTT et la randonnée pédestre. Comme pour le circuit du Pays des Tilles qui lui est proche, c’est un territoire attractif pour les membres des clubs de l’agglomération dijonnaise qui représentent 52 % des 59 réalisations citées.

**Des ambassadeurs du Parc National de Forêts ?**

Les 5 circuits 19, 20, 21, 23, 24 ont été parcourus ou approchés par 4 des répondants des associations suivantes qui sont en quelque des ambassadeurs vélo sur le territoire du parc.

AMICALE DIAGONALISTES de France MEMBRES INDIVIDUELS COTE D'OR

DIJON -CHANTALISTES sport culture MONTBARD - Cyclos randonneurs montbardois

Seulement 2 d’entre eux ont consulté le site bouger nature en Bourgogne.

**La question 14 avait pour but de mesurer l’impact des randonnées au calendrier FFCT sur le volume des participations aux brevets de Chatillon, Montbard, Selongey, localités proches du Parc ou dans son périmètre.**

Pour les brevets de Chatillon, en volume de réalisations (24) on atteint un niveau équivalent aux 27 réalisations spontanées déclarées dans la question 8 (pratique cyclo libre sur le circuit labellisé de la forêt de Chatillon). Les 2/3 des 24 participations ont pour origine les clubs de Chatillon (6), Montbard (5), Venarey (4) + Pouilly (1) et Arnay (1). L’autre tiers provient de clubs de l’agglomération dijonnaise.

La moitié des 24 participations attribuées aux brevets de Montbard ont pour origine les clubs de Montbard (5), Venarey (5), Chatillon (2). Complété des participations des autres clubs situés à l’ouest du département, Pouilly (4), Semur (1) et Arnay (1), ce niveau de regroupement géographique est porté à ¾ du total des participations. L’autre quart est composé de participations de clubs de l’agglomération dijonnaise (5) et Beaune (1).

Les 17 participations attribuées aux brevets de Selongey, proviennent pour ¼ d’Is (3) Selongey (1) et pour ¾ de clubs de l’agglomération dijonnaise (Randonneurs dijonnais :5, Chantalistes : 3…etc). On peut reproduire la même analyse que pour la question 11 (circuit du Pays des Tilles) « C’est un territoire attractif pour les membres des clubs de l’agglomération dijonnaise qui totalisent la majorité du réalisé ».

Une sortie FFCT à Chatillon, Montbard ou Selongey, intégrée au calendrier des brevets, semble concentrer des adhérents qui y viennent spontanément, naturellement, presque par habitude ou tradition. On observe aussi une tendance à la réciprocité et la solidarité entre clubs de l’Ouest dans les flux de participations. Quand on organise un évènement à Chatillon, on peut compter sur les clubs voisins et réciproquement.

**Pour attirer plus et au-delà, les clubs de Chatillon et Selongey n’auraient-ils pas intérêt à présenter leur brevet 2022 par rapport au Parc ? On leur fait ces suggestions.**

**La randonnée du muguet dans le Parc National de Forêts ?**

**Découverte de la Vallée de l’Aube et du Parc National de Forêts ?**

**Question 15 : nous avons mesuré un niveau de visite à vélo de nos licenciés pour 3 localités remarquables, deux situées dans le Parc et une en bordure. Ces localités sont par ailleurs qualifiées de** [**BPF**](https://ffvelo.fr/randonner-a-velo/ou-quand-pratiquer/les-plus-beaux-sites-de-france-bcn-bpf/) **par la FFCT.**

La moitié des répondants (95) se sont rendus au moins une fois en vélo sur une des 3 localités.

**22 cyclos de 12 clubs**, soit 12% des licenciés répondants à l’enquête, se sont rendus au moins une fois à vélo sur les 3 localités. Randonneurs Dijonnais 3, Chantalistes 4, Chevigny 2, Venarey 3, Montbard 2, Cyclos Potes 2, Membres individuels, Is sur Tille, Quetigny, Amicale des Diagonalistes, Chatillon, Villers les Pots.

**Parmi ces 22 probables experts en BPF, seuls 2 déclarent ne pas connaître le Parc National de Forêts.**

**La question 16 permet de mesurer l’intérêt du BPF, notamment auprès des 91 répondants qui ne se sont pas rendus au moins une fois à vélo sur une des 3 localités (réponse non à la question 15)**

**Entre 17 et 22% des répondants souhaitent valider un** [**BPF**](https://ffvelo.fr/randonner-a-velo/ou-quand-pratiquer/les-plus-beaux-sites-de-france-bcn-bpf/)**: à Auberive ou Langres (31 intentions). et majoritairement à Chatillon (41 intentions).**

**Ils sont 18% (17) parmi les 91 qui n’ont jamais validé un BPF dans chacune des 3 localités à vouloir se rendre au moins dans une de ces localités pour valider un** [**BPF**](https://ffvelo.fr/randonner-a-velo/ou-quand-pratiquer/les-plus-beaux-sites-de-france-bcn-bpf/)**.**

Parmi les 41 intentions de valider un [BPF](https://ffvelo.fr/randonner-a-velo/ou-quand-pratiquer/les-plus-beaux-sites-de-france-bcn-bpf/) à Chatillon, on dénombre :

* 13 intentions (8 clubs) qui correspondent à une première visite à vélo (réponse non à la question 15), 18 autres intentions de visiter Chatillon une nouvelle fois, 10 intentions d’aller à Chatillon, car c’est la localité manquante dans la liste des BPF validés.

Parmi les 31 intentions de valider un BPF à Auberive, on dénombre 11 intentions (8 clubs) qui correspondent à une première visite à vélo (réponse non à la question 15)

Parmi les 31 intentions de valider un BPF à Langres, on dénombre 10 intentions qui correspondent à une première visite à vélo (réponse non à la question 15)

**Un répondant sur 5 est intéressé par au moins une des 3 destinations pour valider un BPF.**

**D’autre part, il y aurait un effet curiosité du PNF qui expliquerait ces intentions de valider un BPF :**

En croisant les réponses négatives de la question 4 avec la question 16, nous constatons qu’un quart des répondants (19) qui ne se sont jamais rendu dans le PNF (76 répondants à la question 4), souhaitent se rendre pour la première fois à vélo, à Chatillon, Auberive ou Langres.

**Question 17 - Les adhérents se sont-ils rendus à vélo dans le Nord de Côte d’Or ou Haute-Marne ?**

La réponse est oui pour 53,8% des répondants.

Pour mémoire, on dénombre 31,7 % de réponses Oui à la question 4 « Vous êtes-vous déjà rendu dans le Parc National de Forêts, avant ou après sa création en 2019 ? »

**La situation septentrionale du Parc National des forêts ne devrait pas être un obstacle pour une pratique de nos adhérents dans son périmètre, puisque plus de la moitié d’entre eux se sont déjà rendus à vélo dans le Nord Côte d’Or ou Haute-Marne.**

**Questions 18 et 19 : A propos du niveau d’intérêt des adhérents pour un évènement de type concentration cyclotouriste organisé par le Codep21 et un club dans le périmètre du Parc.**

**88 % des répondants y sont favorables (réponses Oui 61,8 % et réponses Peut être 26,9 %).** Parmi les motifs décrivant les quelques réponses négatives, nous relevons : l’éloignement de ce territoire, le manque d’information sur le format proposé, l’absence de documentation grand public sur le parc, celui-ci étant parfois perçu comme un dossier administratif (1 citation), et la situation médicale d’adhérents qui ne leur permet pas de se projeter dans le futur (plusieurs citations).

**Questions 20, 21 et 22 : A propos du niveau d’intérêt des adhérents pour un évènement de type voyage itinérant sur le territoire du Parc organisé par le Codep21**

**76 % des répondants y sont favorables (réponses Oui 42 % et réponses Peut être 34 %)**

Les réticences portent en majorité sur la formule du séjour en itinérance que certains trouvent inadaptée avec leur état de santé, leurs préférences ou disponibilités personnelles qui les orientent à voyager seul et à se rendre de leur propre initiative dans le territoire en question.

Il faut également considérer le poids des « Peut être » dans les réponses apportées à la question 22 complétées de ses commentaires.

La viabilité d’un séjour itinérant dans le parc a de l’intérêt :

Globalement, si :

* Des collègues de mon club y participent (**la moitié des « Peut être » représente 20 clubs différents**)
* La formule prévoit le suivi des bagages (ce qui exclut le cyclo-camping) (La moitié des « Peut-être »)
* L’hébergement en hôtel ou en gîtes ou mobil homes (ce qui exclut le cyclo-camping),
* La formule est une offre tout-compris
* Je peux laisser mon véhicule dans un endroit sûr pendant le temps du séjour et si je peux le récupérer facilement.
* Et sans écarter des attentes individuelles isolées pour : un séjour Gravel ; en formule pension complète avec des repas de midi au restaurant sur le parcours, un prix adapté au budget, une itinérance tracée en circuit réalisé intégralement en vélo.

**Question 23) A propos du profil voyageur de l’adhérent cyclotouriste de Côte d’Or ?**

**Quelle était votre pratique de voyage en vélo les années précédentes, sur plusieurs jours consécutifs ? plusieurs réponses possibles.**

Notre cyclotouriste a un caractère éclectique.

Le graphique traduit le poids des clubs dans l’offre de séjour et l’expérience du séjour (61+90).

L’expérience du voyage avec l’offre des structures (FFCT et Codeps) est marginale (21+17) mais supérieure à l’offre de prestataires hors FFCT (15).

Le format de la Semaine Fédérale est un pilier de l’offre de séjour qui a été pratiqué par 1 licencié sur 4 répondants à l’enquête (48) (pour au moins une édition).

Le séjour vélo en individuel, en famille, en petits groupes d’amis est une pratique répandue et recherchée par une large communauté de cyclistes adeptes de formats ouverts, sur mesure ou adaptés (38+5+13+29)

1 licencié sur 4 n’a pas d’expérience de voyage en vélo.



L’essentiel de l’enquête

Pour comprendre la pratique cyclotouriste dans le Parc National de Forêts il faut d’abord le situer : le parc est positionné principalement sur des territoires hydrographiques du bassin de la Seine, avec seulement une frange qui déborde sur le bassin de la Saône. La limite théorique et géographique entre les deux bassins peut être identifiée par le GR7, chemin de grande randonnée qui suit sur 1500km le partage des eaux : d’un côté l’Atlantique, de l’autre la Méditerranée. Le GR7 emprunte une ligne de crêtes et donc des massifs. Cette ligne constitue un obstacle naturel qui dirige nos activités et rend plus complexe l’assimilation de la situation géographique des territoires adossés.

¾ de nos adhérents des 5 clubs situés dans le Parc ou près du Parc situent correctement le Parc en Côte d’or et Haute Marne. C’est 1/3 de bonnes réponses pour des adhérents de la trentaine d’autres clubs situés pour la plupart versant Méditerranée.

Les flux de participants aux brevets du week-end organisés côté bassin de la Seine prennent leur source dans les clubs voisins. Coté bassin de la Saône, le brevet de Selongey canalise des cyclotouristes de l’agglomération dijonnaise.

La situation du Parc National des forêts n’est pas un obstacle infranchissable pour une pratique de nos adhérents dans son périmètre, puisque plus de la moitié d’entre eux déclarent s’être déjà rendus à vélo dans le Nord Côte d’Or ou en Haute-Marne (question 17). Alors qu’ils ne sont que 31,7 % à déclarer s’être rendus dans le Parc National de Forêts (question 4).

Un répondant sur 5 est intéressé par au moins une des 3 destinations proposées pour valider un BPF. Un quart de ceux qui ne sont jamais rendus dans le Parc, souhaitent se rendre pour la première fois à vélo, à Chatillon, Auberive, Langres.

Nos licenciés adhèrent majoritairement aux projets de concentration cyclo ou de séjour itinérant dans le Parc. Les structures (clubs et codep) sont en pole position pour organiser ces projets au vu des expériences de séjour rapportés par les adhérents. Certains clubs ont dans leur rang des experts du Parc : 59 adhérents ont vécu une expérience dans le Parc National de Forêts (41%) dont au moins un adhérent dans plus de la moitié des clubs du Département. Nos adhérents qui rapportent une expérience du Parc ne viennent pas exclusivement pour la pratique du vélo. La moitié (31sur 59) déclarent y avoir pratiqué au moins 2 activités (Question 5). Pour l’organisation d’une concentration, le Codep pourrait s’entourer des compétences d’ambassadeurs cyclotouristes qui ont ratissé le secteur du PNF, c’est-à-dire ceux qui ont parcourus ou approchés les 5 circuits cyclos référencés dans VéloenFrance.